



Conseil de l'IUFE

Brigitte Galliot, Présidente

**Conseil de l'IUFE
Jeudi 20 juin 2019
Pavillon Mail, salle 234
PV ADOPTE**

Membres présents

Mme Prof. Brigitte Galliot, Vice-rectrice, Présidente
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
M. Prof Lorenz Baumer, en remplacement du Prof. Jan Blanc, Doyen de la Faculté des lettres
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Prof. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques,
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
M. Etienne Bertouille, bureau de la FAMCO

Membres excusés

Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE
M. Prof Jan Blanc, doyen de la faculté des lettres
M. Prof. Martin Gander, vice-doyen de la faculté des sciences
M. Arnaud Barras, représentant des étudiants Forensec, AEFES
Mme Francesca Marchesini, présidente de la SPG

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du projet de PV de la séance du 13 décembre 2018
 3. Informations de la Vice-rectrice
 4. Informations de la directrice de l'IUFE
 5. Suivi des points :
 - a. Motion 2305
 - b. PL11926
 6. Point Finances, Cour des comptes et Audit financier
 7. Point sur les formations initiales et continues
 8. Effectifs PAT, effectifs personnel Enseignant et locaux : perspectives
-

La présidente ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents.

1. Approbation de l'ordre du Jour (OJ)

L'OJ est approuvé. Pas de point communiqué en divers.

2. Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 13 décembre 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la Présidente du Conseil

Question des équivalences : Ces demandes d'équivalences sont déposées par des étudiants qui n'ont pas fait leurs études à l'Université de Genève. Lorsqu'ils sont déclarés non admissibles à la formation, ils peuvent déposer un recours. En l'absence de critères d'évaluation précis permettant de définir à quoi correspondent les crédits accordés, le Tribunal peut alors statuer en faveur de l'étudiant au motif que l'analyse effectuée, dans l'octroi des crédits d'équivalence, est arbitraire.

La création d'une Commission d'évaluation des dossiers d'admissibilité à la Forensec (CEDAF) est proposée afin d'éviter cette problématique. Elle a pour objectif d'analyser les dossiers de candidature à la Forensec présentant des cas complexes d'admissibilité/non admissibilité.

Un document canevas est soumis et commenté en séance. Il présente entre autres la mission, les méthodes de travail et de fonctionnement, les prérequis académiques exigés pour entrer en formation MASE à la Forensec et la définition des « cas complexes », ainsi que l'opérationnalisation de la démarche avec les différents critères d'évaluation.

Il est décidé que cette Commission serait présidée par la Vice-rectrice Madame Micheline Louis-Courvoisier et comprendrait deux membres/experts du corps professoral par faculté partenaire de l'IUFE et ce, dans deux disciplines différentes. L'ensemble de ces membres, désignés par les différentes facultés représentées au sein du Conseil de l'IUFE, seront chargés d'évaluer les dossiers et de décider des équivalences. Une directive officielle sera produite et validée par le Rectorat, ainsi qu'une grille de critères d'évaluation permettant l'octroi des crédits.

Cette grille de critères sera proposée par l'IUFE et soumise au Conseil de l'IUFE.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents ce jour en séance.

Cette Commission CEDAF fonctionnera dès le début des inscriptions.

Le règlement d'organisation de l'IUFE : a été mis en langage épïcène et validé par le Rectorat.

Le Conseil d'orientation stratégique de l'Université (COST) : cette instance est chargée des questions relevant de l'orientation de la politique universitaire, et notamment de donner son avis sur la convention d'objectifs, le plan stratégique à long terme, le budget inscrit dans le plan financier pluriannuel, la création et la suppression des unités principales d'enseignement et de recherche, les collaborations institutionnelles. Lors de sa dernière séance, la question de l'avenir de l'IUFE au sein de l'Université a été soulevée. Suite aux éléments présentés et commentés par la Vice Rectrice, le COST a émis l'avis que l'institut reste au sein de l'université. La qualité de la formation est ainsi assurée.

4. Informations de la directrice de l'IUFE

Retour sur les différents articles parus dans la Presse au sujet de la formation à l'enseignement secondaire, Forensec, partie des stages :

Au sujet des formateurs/trices de terrain (FT) : Un historique est présenté sur la situation de crise passagère vécue avec les FT. A la prochaine rentrée académique, une baisse du nombre de visites prévues (taux d'encadrement) pour le suivi de l'étudiant-e, (retour aux normes en vigueur en 2015 lors de la reconnaissance CDIP) est prévue, afin de permettre aux étudiants de mettre en œuvre ce qui est préconisé lors des analyses de pratiques Cette mise en œuvre n'est pas possible lorsque les visites sont trop rapprochées. Par ailleurs, des visites plus espacées sont aussi plus propices à l'expérimentation. Il est précisé que cette baisse du taux d'encadrement n'entraîne pas une diminution du montant payé par visite aux FT. La rémunération est ajustée au prorata temporis consacré au nombre de visites annuelles par étudiant. Ce qui a longuement été explicité aux FT. Certains articles de presse ont présenté les choses différemment, ce qui n'était pas objectif.

De plus, un rappel est fait au sujet des normes budgétaires fixées à respecter et rappelées dans le rapport établi par la Cour des comptes.

L'issue de cette crise s'est révélée heureusement positive.

Question sur la bi-disciplinarité en Forensec : la bi-disciplinarité pose des problèmes car elle comprend

- Un suivi de stages trop lourd ;
- Des analyses de pratiques trop serrées, que les étudiants n'arrivent pas à mettre en œuvre ;
- Un coût trop lourd.

Donnant suite à une analyse profonde et précise de la formation en secondaire, une nouvelle organisation de celle-ci a été décidée et mise en œuvre, permettant entre autres :

- Diminution des interventions ;

- Mobilisation moins astreignante // rémunération identique.

La question de la hausse constante des effectifs : ce problème est d'autant plus complexe que l'IUFE a dû vivre avec une diminution du budget de 10% sur 5 ans. Des engagements ont malgré tout dû être effectués pour 2019-20,

En FEP :

Le DIP a exprimé une demande d'augmenter les quotas de 100 à 120 étudiants formés chaque année. Ce qui va nécessiter une modification de l'organisation des études (plus de groupes-séminaires, notamment) et entraîner un coût de la formation plus important. Une 1^{ère} estimation a été transmise au DIP et au Rectorat.

En MESP :

La reconnaissance a été accordée par la CDIP.

Au vu de la pénurie d'enseignants spécialisés un DAS DomES a été mis en place. Ce diplôme ne se substitue pas à la MESP mais pallie le manque d'enseignants spécialisés.

Une augmentation des effectifs d'étudiants par année en MESP ne pourrait se faire à coût constant. De plus, il faudrait un nombre de places de stages et de répondants pour l'encadrement suffisants.

5. Suivi des points :

Un retour est donné sur :

a. Motion 2305

Proposition de « motion en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

Sur décision du DIP, un audit financier est actuellement en cours. Il est réalisé par la société Ecoplan.

Un rapport sera remis à la Conseillère d'Etat à mi-août 2019, qui sera ensuite soumis au Conseil d'Etat, qui lui-même rendra un rapport. Ensuite les députés procéderont au vote, à savoir conserver l'IUFE ou création d'une HEP.

b. PL11926

Ce PL demande de réduire la FEP en 4 ans à 3 ans de formation.

Mise en place de la FEP 2.0, programme d'une FEP améliorée et comprenant de nombreux ajustements dont l'objectif est de répondre aux différentes demandes formulées par les députés dans le cadre de ce projet de loi. Pour ce faire, la mise en place de nouveaux dispositifs d'articulation théorie-pratique, opérationnels dès la prochaine rentrée académique, cible 6 axes de renforcement des quatre années de formation existantes :

- Renforcement du stage d'observation
- Stage compact en responsabilité
- Stage linguistique
- Accompagnement des apprentissages hors temps scolaire
- Accompagnement d'un camp d'enfants en âge scolaire
- Stage en responsabilité partagée au cycle 1 et/ou 2.

Sur cet objet, un rapport sera présenté au Conseil d'Etat le 9 octobre 2019. Ensuite les députés procéderont au vote.

6. Point Finances, Cour des comptes et Audit financier

Un retour est donné sur :

- L'IUFE a produit 2 rapports pour la Cour des Comptes en 2018, en date des 4 juin et 20 juillet.

Depuis il n'y a eu aucune autre manifestation de cette instance.

Les recommandations communiquées ont été mises en œuvre, sauf sur le point du nombre d'enseignants qu'ils ont estimé trop important ;

- L'audit financier réalisé par la société Ecoplan comprend différentes investigations qui se déroulent de manière tout à fait satisfaisante.

7. Point sur les formations initiales et continues

CAS 02A, Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation. C'est un diplôme destiné aux enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisé.e.s genevois.e.s qui encadrent, sur le terrain scolaire, les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement. Ouvre en septembre 2019 ;

En FEP une nouveauté importante est actuellement en train de se mettre en place : un stage linguistique. Un projet mobilité Movetia se construit, comprenant des partenariats avec les HEP St Gall, Thurgovie et Zürich.

Formations continues en projet :

- Un CAS SP pour le secondaire ;
- Un CAS contre le harcèlement à l'école en collaboration avec la HETS Lausanne et la HEP Vaud ;
- Un groupe de travail sur l'enseignement des mathématiques – recyclages romands.

8. Effectifs PAT, effectifs personnel Enseignant et locaux : perspectives

L'IUFE est obligé d'engager des enseignants en secondaire face au nombre d'étudiants qui n'a cessé d'augmenter depuis 2016. Ce qui implique à terme la nécessité de réfléchir sur des modalités de suivi de stage différent, permettant un coût financier moindre.

Les effectifs du PAT sont stables.

Les Formations continues sont pérennes, que ce soit pour les CAS ou DAS.

La directrice-adjointe est absente depuis le 15 juin 2019 et ce, pour une durée de 3 mois. Elle n'est pas remplacée durant cette période.

L'IUFE subit des problèmes récurrents de manque de locaux, dus à l'augmentation importante des effectifs étudiants.

Face à cette problématique de surpopulation, il est abordé l'idée d'implémenter le télé travail, pour les postes auxquels cette mesure est applicable.

Toutefois des problématiques peuvent surgir dans le choix de cette option au niveau de la collaboration sous forme de contact direct, qui n'est ainsi pas toujours garantie. De plus le télé travail nécessite de bien déterminer le temps de travail et n'est pas possible pour le suivi d'un apprenti en formation.

L'institut va étudier cette possibilité.

La présidente de l'IUFE remercie Monsieur Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP Vaud, qui ne siègera plus au sein du Conseil de l'IUFE. Son engagement pour l'institution est ici salué et remercié.

La séance est levée à 19h00.